

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sindy beaulieu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dc25845ace8e508ad7406f83>

Date d'obtention : 2021-02-16 17:49:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse permettra que nous posons les bonnes questions et éviter de mettre les mots dans la bouche de l'élève.

Les étapes nous aiderons à référer le plus rapidement possible aux bonnes personnes.

Les étapes de la méthode Sexto aideront à l'efficacité et la rapidité des interventions afin d'éviter la propagation des images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile et diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués.

Les étapes me permettront de mieux me guider pour faire mes intervention auprès de mes élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La trousse sera très aidante pour référer les personnes à la bonne place.

- 1) utiliser la trousse sexto / confisqué le cell
- 2) utiliser la trousse sexto / confisqué le cell
- 3) référer à la police directement

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Éviter de voir les photos ou vidéos. Les élèves ont tendance à nous montrer les preuves lorsqu'il se passe quelque chose.

Il y aussi l'acte impulsif et l'acte malveillant qui peut être délicate pour ma part puisqu'il faut faire appel à la police au bon moment.